

# Commerce Plus Extension Véhicules automoteurs: Incendie et explosion ou implosion, Tempête, grêle, pression de la neige et de la glace

Le bâtiment assuré est-il un bâtiment que vous utilisez pour votre profession? Vous avez déjà les assurances de base de la police Commerce Plus. Mais vous souhaitez aussi protéger vos véhicules automoteurs? Prenez alors l'extension

Véhicules automoteurs: Incendie et explosion, Tempête, grêle, pression de la neige et de la glace. Vous verrez dans cette fiche de quels avantages vous bénéficiez.

Contre quoi êtes-vous protégé?	Vos avantages	
<p>Vous faites assurer votre <b>véhicule automoteur</b>.</p> <p>Vous êtes propriétaire du véhicule automoteur, vous louez ou louez en leasing le véhicule automoteur. Le véhicule automoteur a 4 roues ou plus.</p>	<p><b>Nous payons pour les dommages:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>causés par un incendie, une explosion ou une implosion au véhicule assuré lorsque ce véhicule: <ul style="list-style-type: none"> <li>se trouve à l'adresse assurée; ou</li> <li>ne se trouve pas à plus de 50 mètres de cette adresse;</li> </ul> </li> <li>à la suite d'une tempête, de la grêle, de la pression de la neige et de la glace lorsque le véhicule assuré se trouve à l'adresse assurée dans le bâtiment assuré.</li> </ul>	<p><b>Nous ne payons pas pour les dommages:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à la suite d'une tempête, de la grêle, de la pression de la neige et de la glace lorsque le véhicule assuré se trouve en plein air;</li> <li>aux véhicules automoteurs qui sont des outils. Par exemple, un chariot élévateur à fourche, une excavatrice ou un camion grue;</li> <li>aux véhicules automoteurs qui sont des marchandises;</li> <li>lorsque le véhicule assuré n'est pas à l'arrêt au moment du sinistre.</li> </ul>
<p><b>Combien payons-nous?</b></p>	<p>Pour le véhicule assuré, nous payons au maximum 34.000 EUR<sup>(1)</sup>.</p> <p>Si le véhicule est votre propriété, nous indemnisons en valeur de vente.</p> <p>Si vous louez le véhicule automoteur ou le louez en leasing, nous indemnisons en valeur réelle.</p> <p>Nous n'appliquons pas la règle proportionnelle.</p>	

(1) à l'indice ABEX 775

## Ceci est un message publicitaire.

- Commerce Plus est une assurance incendie de Baloise.
- Dans la police Commerce Plus, il y a différentes assurances de droit belge: une assurance de choses, une assurance de responsabilité et une assurance de personnes.
- Baloise est une entreprise d'assurances belge et cette assurance est soumise au droit belge.
- Le contrat d'assurance (la police) dure un an et est reconductible tacitement.
- Vous souhaitez prendre une police? Consultez la fiche IPID, nos Conditions Générales, nos critères de segmentation et notre Brochure de présentation afin de vous informer en profondeur sur votre protection légale sur [www.baloise.be](http://www.baloise.be).
- Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, prenez contact avec votre courtier.

## Plainte Baloise

Vous avez une plainte? Dites-le nous par courriel à l'adresse [plainte@baloise.be](mailto:plainte@baloise.be), via [www.baloise.be/plaintes](http://www.baloise.be/plaintes), par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56. Si aucune solution n'est trouvée, prenez contact avec l'Ombudsman des Assurances: [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be), [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be), Square de Meeûs 35 - 1000 Bruxelles, 02 547 58 71.